
Une nouvelle forme de gestion des terres récupérées au Maroc :1a société de développement agricole

G. Couvreur

Citer ce document / Cite this document :

Couvreur G. Une nouvelle forme de gestion des terres récupérées au Maroc :1a société de développement agricole. In: Méditerranée, deuxième série, tome 29, 2-1977. pp. 97-102;

doi : <https://doi.org/10.3406/medit.1977.1732>

https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1977_num_29_2_1732

Fichier pdf généré le 25/04/2018

UNE NOUVELLE FORME DE GESTION DES TERRES RECUPEREES AU MAROC : LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (SODEA)

par M. COUVREUR

Lorsqu'on traverse les plaines marocaines on ne peut manquer de remarquer, dans une campagne qui ignore encore la publicité les grands panneaux verts bilingues, ou sigle de la SODEA, qui ont fleuri au cours des trois dernières années. C'est que la SODEA, après avoir vu son patrimoine doubler entre 1972 et 1974 gère aujourd'hui 70 500 ha dont 43 250 plantés, assurant ainsi 40 % de la production d'agrumes du Maroc et 58,5 % de sa production de vin. Mais si agrumes et vignes fournissent les principaux revenus, ils ne couvrent qu'un peu moins de la moitié des terres de la Société qui, sur ses autres domaines, tend à diversifier sa production.

I — QU'EST-CE-QUE LA SODEA ?

A - SES ATTRIBUTIONS

La SODEA est une société anonyme de droit privé dont l'état marocain est l'actionnaire unique. Créée en octobre 1972, elle devait dans un premier temps, gérer les 27 000 ha de terres récupérées qui restaient sous l'égide de l'état, la plus grande partie des terres reprises aux agriculteurs étrangers entre 1963 et 1972 ayant été distribuée à de petits agriculteurs. Ces 27 000 ha étaient en majorité plantés et les lotir comme les autres terres de culture aurait risqué de conduire, au moins provisoirement, à une très forte baisse des récoltes et à une diminution sensible des exportations de produits agricoles. Entre 1963 et 1972 divers organismes administratifs se sont occupés de ces terres mais ces solutions ne donnèrent pas toute satisfaction. La SODEA fut donc créée pour être le gérant exclusif des terres plantées de l'Etat. Les derniers domaines récupérés dans le courant de 1973 lui furent largement confiés ⁽²⁾ et dès cette année la SODEA s'est trouvée à la tête d'un patrimoine dépassant les 70 000 ha. La plus grande partie de ce patrimoine se trouve dans le nord du Maroc Atlantique : Gharb (30 %), Saïs (28 %), littoral (13 %), auxquels il faut ajouter les exploitations situées dans les périmètres irrigués des plaines sub-atlasiques, du Sous et des Trifa (fig. 1).

B - ORGANISATION DE LA SOCIETE

Elle est caractérisée par une étroite liaison entre la technique et la gestion, liaison voulue par le Directeur général, ingénieur agronome, qui a pensé toute l'organisation de sa société dans un but d'efficacité, refusant les lourdeurs de la bureaucratie. Au niveau central à Rabat, outre les diverses directions, administratives, d'études économiques et de planification, de participations et de commercialisation, on a des « départements » par type de culture (agrumes, vignes, rosacées...). Ces départements ont chacun à leur tête un ingénieur agronome assisté d'une équipe de techniciens. Cette organisation centrale coiffe les 14 zones de production entre lesquelles sont partagées les terres. A la tête de chacune de ces zones, se trouve un ingénieur agricole, un adjoint technique choisi parmi les plus expérimentées, un intendant et un groupe technique représentant les différents départements. La double signature du technicien et de l'administrateur est de règle. Les 14 zones regroupent 242 unités de production à la tête desquelles on trouve la même association étroite technique-gestion. A noter que dans tous les cas, on a tenu grand compte de l'expérience des agents, ce qui explique qu'en septembre 1974, sur 560 employés permanents de la SODEA, il y avait 200 responsables retenus pour leur expérience contre 196 techniciens agricoles et 14 ingénieurs. Cette main-d'œuvre permanente, dont 85 % résident sur le terrain, n'assure que le tiers des journées de travail payées par la société, les 2/3 étant effectués par des ouvriers occasionnels (respectivement 1 635 000 j. et 3 260 000 j.).

C - FONCTIONNEMENT

L'Etat délègue à la SODEA ses pouvoirs de gestion par l'intermédiaire d'un conseil d'administration présidé par le premier ministre. La Société n'en est pas moins dans la même situation que n'importe quelle société privée. Elle ne reçoit pas de subvention et paie des impôts ; les dividendes sont versés à l'Etat ou investis. L'originalité de la gestion de la SODEA par rapport à celle d'organismes administratifs du type des Offices de mise en valeur agricole, réside dans l'objectif qui est avant tout la rentabilité en vue tout particulièrement de l'exportation : il n'y a plus de notion de service public, plus de rôle de vulgarisation de l'organisme d'Etat auprès des agriculteurs... On cherche seulement à être dans les meilleurs termes possibles avec les collectivités et tout particulièrement les associations des producteurs.

II — LES PRODUCTIONS

Sur les 70 000 ha gérés par la SODEA, les plantations en représentent près de 40 000 mais procurent plus des 3/4 du chiffre d'affaire. Les surfaces nues associées aux vergers sont certes exploitées mais elles ne sont pas l'objet des soins attentifs accordés à ces derniers, sauf dans le cadre des périmètres irrigués où l'on suit le système de culture régional avec des cultures spéculatives telles que la betterave à sucre ou le coton.

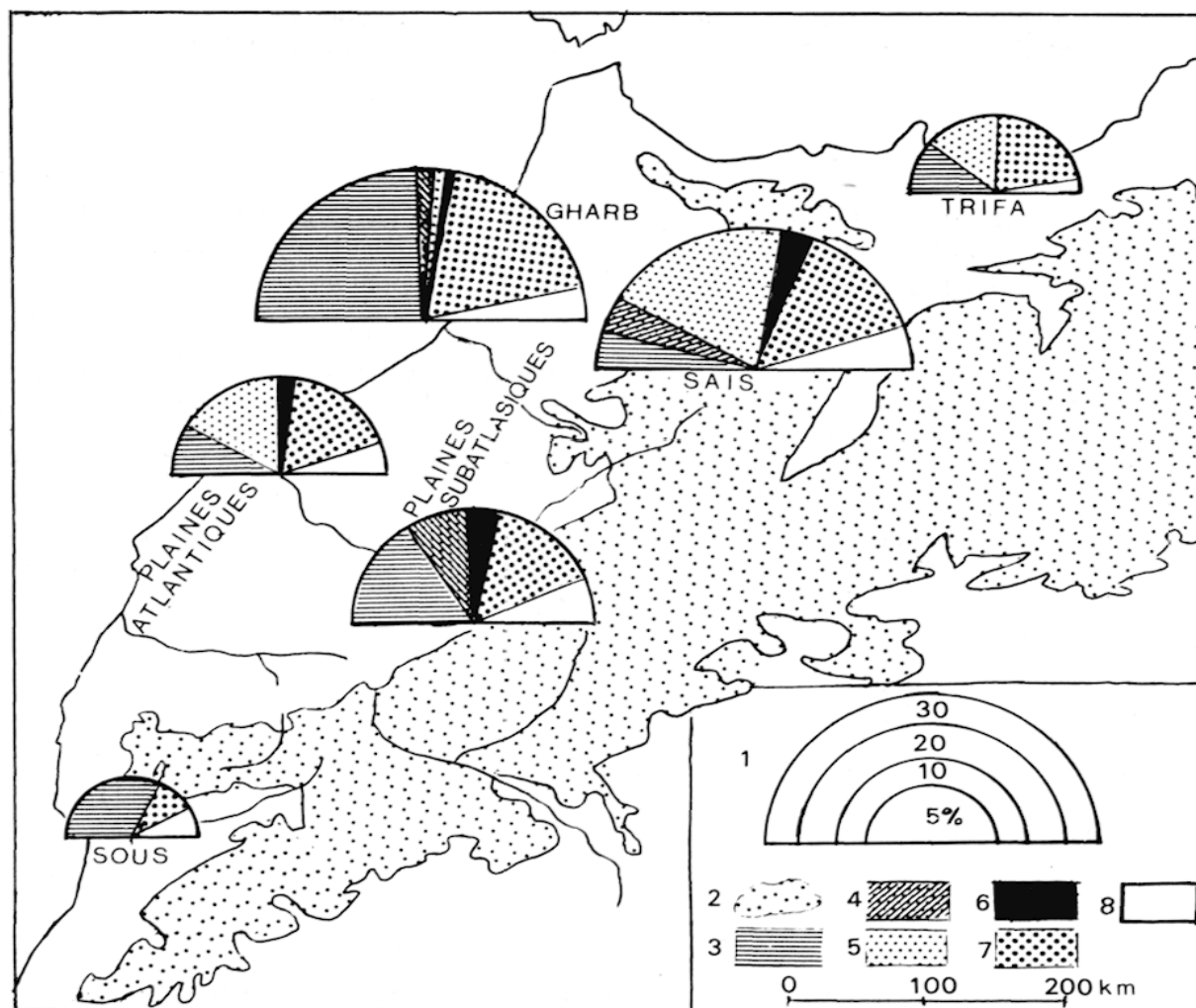


FIGURE 1

1. Pourcentage de la surface totale des terres de la SODEA ; 2. Altitudes supérieures à 1000m ; 3. Agrumes ; 4. Oliviers ; 5. Vignes ; 6. Plantations diverses ; 7. Labours-parcours ; 8. Bâtiments-pistes.

Les vergers sont constitués principalement d'agrumes ; la vigne vient ensuite, suivie par les oliviers et les rosacées fruitières.

A - LES AGRUMES

Ils couvrent près de 19 000 ha soit 25 % du total des terres gérées par la SODEA avec une large prédominance pour le Gharb qui concentre 65 % du verger. La production qui a été de 240 000 t en 1974-75, représente 40 % du total national ⁽³⁾ et les 180 000 t exportées, 36 % des exportations marocaines de ces fruits.

Les campagnes 1973-74 et 1974-75 ont été marquées tout d'abord par une augmentation des rendements passés de 14,5 à 16,5 t/ha en production « tout venant » et de 7,40 à 9 t/ha en production « export ». En même temps, les rejets écarts de triage pour la production destinée à l'exportation, sont passés de 31 à 20 %. Parallèlement on assiste à une légère diminution de la surface plantée puisque le programme 1973-77 de la SODEA prévoit l'arrachage de 3200 ha d'agrumes trop vieux ou installés dans un milieu peu favorable, et la plantation de 600 ha seulement — 2500 ha seront en outre surgreffés — Au terme de ce programme, le verger sera à 80 % constitué, à part égale, par les variétés Clémentine, Navel et Maroc Late.

Déficitaires pendant les deux premiers exercices de la SODEA, les agrumes ne le sont plus dès la campagne 1974-75 eté avec un chiffre d'affaires de 100 000 000 DH⁽⁴⁾ soit la moitié du chiffre d'affaires total de la SODEA ils fournissent un revenu brut de 5800 DH/ha.

B - LE VIGNOBLE

Il occupe près de 14 000 ha soit 19 % du total, avec une forte concentration dans le Saïs. Ayant récolté en 1973-74 918 827 qx, la SODEA a produit à partir de sa vigne :

- 1) 540 000 hl par sa propre vinification soit 43 % de la production nationale
- 2) 192 000 hl soit 15,5 % du total national par le biais de prestataires contrôlés par elle.

En fait, comme elle dirige des caves coopératives (notamment Aït Souala, SCVM, Beni Snassen...) elle se trouve avoir la responsabilité de 78,5 % de la production vinicole marocaine. Ajouter que la SODEA produit 60 000 qx de raisin de table dont la consommation locale est en augmentation et dont on pense qu'il pourrait ultérieurement être exporté soit sous forme de produit frais, soit sous forme de raisins secs.

Alors que le programme 1973-77 ne prévoit la plantation que de l'équivalent d'un cinquième des plantations d'agrumes arrachées, pour le vignoble, les plantations prévues représentent en surface le double de celles destinées à l'arrachage (5600 ha contre 2700 ha). Outre l'augmentation de 20 % de la surface en vigne, on prévoit l'élimination des vignobles trop âgés : ce rajeunissement touchera 40 % de la superficie. Il est également prévu l'amélioration du choix des cépages en vue de voir, au terme du programme, 80 % du vignoble correspondre aux cépages suivants : Carignan (30 %), Cinsault (25 %), Alicante (15 %), Grenache (10 %). Enfin on prévoit l'établissement de zones géographiques d'appellation d'origine. Toutes ces opérations d'amélioration en surface et en qualité du vignoble devraient déboucher sur un accroissement appréciable du revenu qui actuellement est de l'ordre de 35 000 000 DH, soit environ 17,5 % du chiffre d'affaires total de la SODEA.

C - LES AUTRES PLANTATIONS

Si la recette moyenne par hectare est de 5800 DH pour les agrumes et de 2900 DH pour la vigne, elle atteint 10 300 DH pour les rosacées fruitières ; mais ces dernières n'occupent que moins de 2400 ha avec en tête les abricots (30 % du total) et les pommes (27 %) suivis des amandes (17 %), nectarines (8,5 %), pêches (8,5 %), poires (8 %) et enfin des cerises (1 %). Le programme 1973-77 prévoit un accroissement notable des surfaces portant des rosacées puisque 600 ha doivent être plantés contre 100 ha arrachés, soit une augmentation de 20 %. Il y aura un avantage certain à accroître les vergers de pommes dont le rendement par hectare atteint 25 tonnes et le prix au kilo 1 DH 23, soit le double de celui des abricots par exemple. Cependant, le développement de fruits non périssables tels que les amandes (1 DH 27 le kg) permettrait une souplesse plus grande dans le stockage et la commercialisation.

C'est un peu pour cette même raison que l'on prévoit la plantation de 600 ha supplémentaires d'oliviers soit une augmentation de 14 % par rapport aux surfaces contrôlées par la SODEA. Cependant l'olivieraie qui couvre près de 4500 ha est dans l'ensemble âgée, dispersée et à faible rendement ; il faudrait en arracher 600 à 800 ha.

D - LES CULTURES ANNUELLES

Elles ne sont pas un but mais un complément : pour ne pas laisser en friche des portions de domaines non plantés on les exploite en donnant une part de choix aux céréales. Mais comme une partie de ces terres sont irriguées, il est possible d'une part d'adopter des assolements plus complexes, d'autre part de tenter des cultures favorisant le développement des vergers.

Bien qu'elles couvrent 22 300 ha soit 30 % des terres de la SODEA, elles n'assurent que 7,5 % du chiffre d'affaires soit une moyenne de 750 DH/ha.

12 000 ha sont emblavés et avec un rendement de 19 qx/ha, en 1974-75 ils ont assuré près des 2/3 des recettes des cultures annuelles, le reste étant partagé entre la betterave à sucre, le coton, les légumineuses et les cultures diverses. La production du coton et de la betterave à sucre ainsi que celle de la tomate et de la niora sont réalisées sous contrat avec les usines utilisatrices et la SODEA tend à favoriser les cultures permettant ce genre de contrat, garant de revenus réguliers.

D'autre part, une place plus grande est faite aux cultures fourragères en vue de développer l'élevage bovin : 400 bovins allemands de race pie-noire et pie-rouge ont été importés. Mais, à l'avenir, on compte se contenter des croisements obtenus et de la race locale mieux adaptée aux conditions naturelles, dans la mesure où le but visé n'est pas tant une importante production de lait ou de viande que la possibilité de disposer d'une quantité suffisante de fumier pour les plantations d'agrumes.

III – CONDITIONNEMENT ET TRANSFORMATION DES PRODUCTIONS

C'est dans le même esprit de concentration verticale que la SODEA s'intéresse au conditionnement et à la transformation de ses productions. Outre les installations frigorifiques voisines des vergers et permettant notamment le stockage des pommes, la SODEA conditionne et transforme une bonne part de sa production.

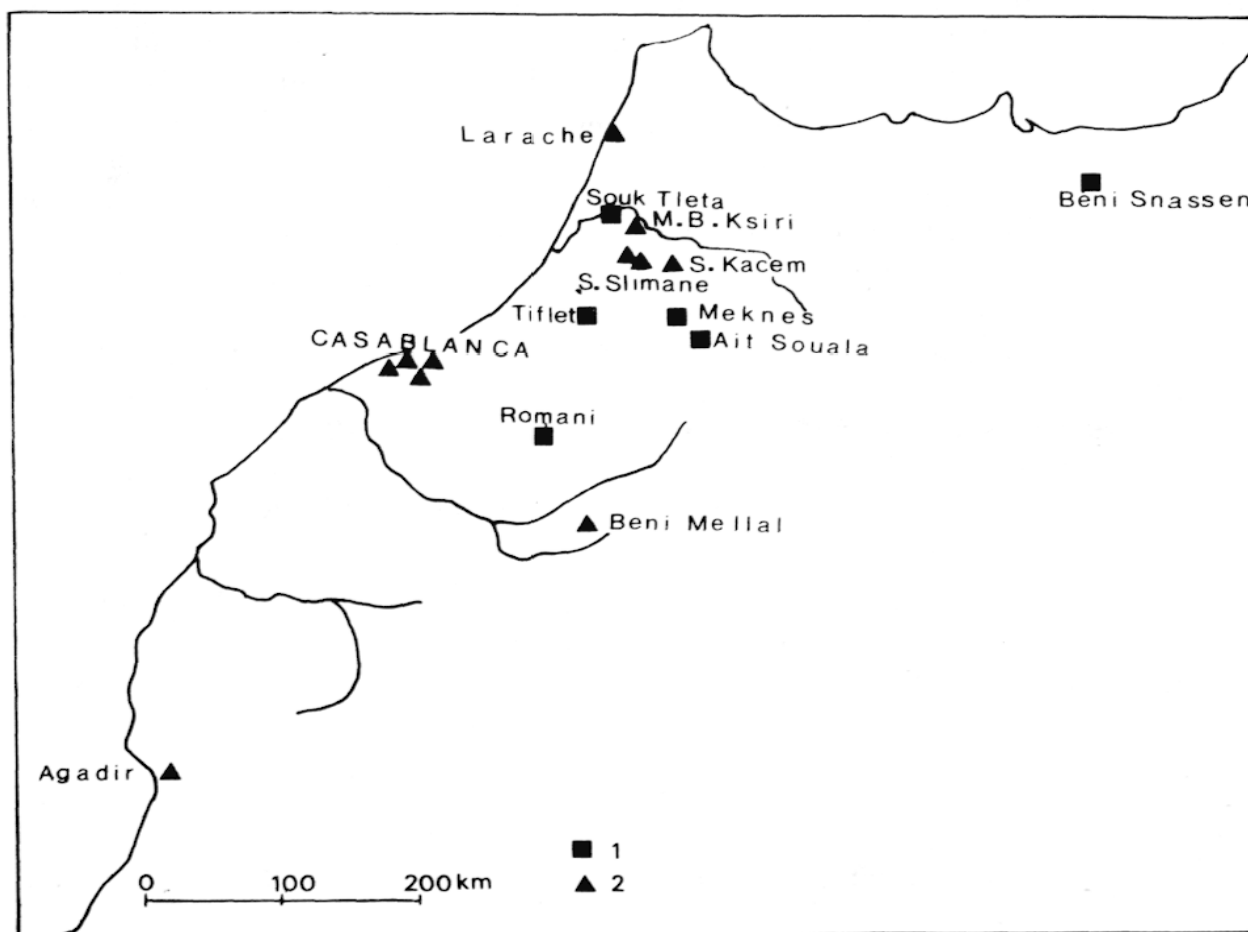


Fig: 2 : CAVES COOPERATIVES (1)
ET STATIONS DE CONDITIONNEMENT D'AGRUMES (2) AU MAROC

Elle peut conditionner 250 à 300 000 t d'agrumes, ayant acheté avec l'office Chérifien des exportations, par l'intermédiaire de leur filiale commune Agrupac devenue Promagrum dont la SODEA détient 65 % du capital, onze stations de conditionnement dispersées à travers le Maroc (4 à Casablanca, 1 à Agadir, 1 à Sidi Kacem, 1 à Mechra Bel Ksiri, 1 à Beni Mellal, 1 à Larache et 2 à Sidi Slimane) (fig. 2). Elle a d'autre part pris des participations dans Sotrag (20 %), Sital (20 %) et Frusuma (6 %) qui fabriquent du jus d'orange.

La SODEA vinifie 80 % de ses raisins et assume la présidence et la gestion des caves coopératives de Meknès, Aït Souala, Beni Snassen, Souk Tleta, Tiflet, Romani (fig. 2). Elle est actionnaire de sociétés de commercialisation du vin détenant 20 % du capital de Sincomar et 46 % de ceux de Charika et de Dormoy.

Elle a enfin des participations dans des sociétés transformant fruits et légumes telles que SICOR et C.F.P.M. qui, à Marrakech transforme 25 % de la production d'olives de la SODEA.

CONCLUSION

En trois ans de gestion, il semble que la SODEA ait fait ses preuves : 200 000 000 DH de chiffre d'affaires pour la campagne 1974-75 et une valeur FOB des exportations du même ordre. Mais au-delà des chiffres il faut insister sur l'effort de redressement entrepris par les dirigeants de la Société. Ayant hérité de vergers généralement mal entretenus au cours des dernières années, il se sont attachés au rajeunissement des plantations, à la valorisation maximale de la production grâce à la liaison étroite avec l'industrie de transformation et à l'adaptation au marché extérieur, notamment celui de la CEE. Si l'on peut considérer comme achevée dès le début de l'année 1975, la phase de redressement, il n'en apparaît pas moins nécessaire pour consolider les premiers résultats, de réaliser de gros investissements en matériel d'équipement tel que les stations de pompage, le réseau d'irrigation et les machines agricoles. Les 13 000 000 de DH investis jusqu'ici sont insuffisants et les prévisions pour la période 1975-79 sont de l'ordre de 40 000 000 de DH soit 8 000 000 de DH/an. La SODEA pourra alors atteindre, si ce n'est déjà en partie fait, l'objectif de ses dirigeants à savoir constituer un exemple d'agriculture moderne et rationnelle.

Cet exemple sera-t-il suivi ? Rien ne permet actuellement de le dire et pour l'instant il est à craindre que par la localisation de ses terres et par sa réussite même, la SODEA ne contribue à accroître la disparité entre les diverses régions agricoles du pays.

NOTES

- (1) Nous remercions vivement M.A. LAHLOU, directeur général de la SODEA qui a bien voulu nous fournir une abondante documentation.
- (2) La SODEA reçut les plantations et une autre Société du même type, la SOGETA reçut les terres nues.
- (3) La production marocaine d'agrumes en 1974-75 fut nettement inférieure à celle des années précédentes 600 000 t contre 800 000 t en 1973-74 et 1 000 000 t en 1972-73 par suite de conditions climatiques défavorables.
- (4) 1 DH = 1 F 09